

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ELV13 N

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ELV13 N

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Encre d'impression.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Electra Polymers Ltd  
Roughway Mill  
Tonbridge  
Kent TN11 9SG  
UK

Tel: +44 1732 811118

Fax: +44 1732 811119

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1732 811 118 (08.30 - 17.00 GMT)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) Xi;R36/38. R43. R52/53.  
ou (1999/45/CE)

Santé humaine Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Considéré avoir un faible risque par inhalation aux températures normales du poste de travail.

Environnement Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

## ELV13 N

<b>Mentions de danger</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate, DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE), MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE, TRIPHENYL PHOSPHINE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>CRESOL NOVOLAC EPOXY ACRYLATE</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: —	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi;R36/38.
<b>Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 28961-43-5                      Numéro CE: 500-066-5	
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi;R36. R43.

## ELV13 N

<b>DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE)</b>			<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 15625-89-5	Numéro CE: 239-701-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489896-11	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> R43 Xi;R36/38		
<b>MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE</b>			<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 868-77-9	Numéro CE: 212-782-2		
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> R43 Xi;R36/38		
<b>2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol</b>			<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 128-37-0	Numéro CE: 204-881-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119555270-46-XXXX	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1		
<b>Classification</b> Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> N;R50/53.		
<b>TRIPHENYL PHOSPHINE</b>			<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 603-35-0			
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Sens. 1 - H317 STOT RE 2 - H373	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R48/20/22. N;R50/53. R43.		
<b>MEQUINOL</b>			<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 150-76-5	Numéro CE: 205-769-8	Numéro d'enregistrement REACH: 02-2119850144-45-XXXX	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xn;R22 R43 Xi;R36		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires sur la composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## ELV13 N

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste. Traiter en fonction des symptômes.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Traiter en fonction des symptômes.
<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une irritation.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucune recommandation particulière.
------------------------------------	-------------------------------------

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Aucun.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Gaz ou vapeurs toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.
----------------------------------	--

## ELV13 N

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

**Classe de stockage** Stockage de produits dangereux divers.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

#### MEQUINOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Ethoxylated (3) trimethylolpropane triacrylate (CAS: 28961-43-5)

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/m<sup>3</sup>

#### DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE) (CAS: 15625-89-5)

## ELV13 N

<b>DNEL</b>	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.8 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16.2 mg/m <sup>3</sup> Activités professionnelles - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.48 mg/kg/jour Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.9 mg/m <sup>3</sup> Activités professionnelles - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.39 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.00147 mg/l - Eau de mer; 0.000147 mg/l - rejet intermittent; 0.0147 mg/l - Sediment; 0.0062 mg/kg - Sol; 0.0043 mg/kg - STP; 6.25 mg/l

### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE (CAS: 868-77-9)

<b>DNEL</b>	Industrie - Cutanée; Effets systémiques: 1.3 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Effets systémiques: 4.9 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Cutanée; Effets systémiques: 0.83 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Inhalatoire; Effets systémiques: 2.9 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Ingestion; Effets systémiques: 0.83 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.482 mg/l - Eau de mer; 0.482 mg/l - STP; 10 mg/l - rejet intermittent; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 3.79 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 3.79 mg/kg - Sol; 0.476 mg/l

### 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol (CAS: 128-37-0)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.8 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.74 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8.3 mg/kg/jour Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	- Sol; 1.04 mg/kg - STP; 100 mg/l - Sediment; 1.29 mg/kg - Eau de mer; 0.0004 mg/l - rejet intermittent; 0.004 mg/l - Eau douce; 0.004 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Porter un équipement de protection des yeux.

## ELV13 N

<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Stratifié de polyéthylène et éthylène/alcool vinylique (PE/EVOH).
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Noir.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Indéterminé.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Indéterminé.
<b>Point d'éclair</b>	Indéterminé.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	Indéterminé.
<b>Densité apparente</b>	Indéterminé.
<b>Solubilité(s)</b>	Indéterminé.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.

## ELV13 N

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	Viscosité cinématique > 20,5 mm <sup>2</sup> /s.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Non
<b>Propriétés comburantes</b>	Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants.
<b>Commentaires</b>	Les informations données sont applicables au produit tel qu'il est fourni.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Autres informations</b>	Aucun.
<b>Indice de réfraction</b>	Indéterminé.
<b>Taille de particules</b>	Non applicable.
<b>Poids moléculaire</b>	Non applicable.
<b>Volatilité</b>	Indéterminé.
<b>Concentration de saturation</b>	Indéterminé.
<b>Température critique</b>	Indéterminé.
<b>Composé organique volatile</b>	Indéterminé.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Bases fortes. Oxydants puissants. Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Oxydes d'azote. Oxydes de carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.



## ELV13 N

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Pas d'information disponible.

**Test sur modèle de peau humaine** Pas d'information disponible.

**pH extrêmes** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation** Pas de danger spécifique pour la santé connu. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion** Pas de danger spécifique pour la santé connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Contact oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

## ELV13 N

<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Voie d'exposition</b>	Inhalatoire Absorption cutanée Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion
<b>Organes cibles</b>	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.
<b>Symptômes</b>	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Eruption allergique. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Considérations médicales</b>	Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE)

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 200,0

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 6 300,0

Espèces Lapin

##### Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Absence de données.

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 000,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 000,0

#### 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**ELV13 N**

<b>Cancérogénicité NTP</b>	Présomption raisonnable d'effets cancérogènes.
<b>OSHA Carcinogenicity</b>	Non répertorié.

**TRIPHENYL PHOSPHINE****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 700,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 700,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 4 001,0

**Espèces** Lapin

**ETA cutanée (mg/kg)** 4 001,0

**Toxicité aiguë - inhalation**

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> poussières/brouillards mg/l)** 12,5

**Espèces** Rat

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 12,5

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

**Informations écologiques sur les composants****TRIPHENYL PHOSPHINE**

**Écotoxicité** Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - microorganismes** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - terrestre** Indéterminé.

## ELV13 N

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** Indéterminé.

**Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin** Indéterminé.

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE (TRIACRYLATE DE TRIMÉTHYLOLPROPANE)

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Indéterminé.  
, : , Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Indéterminé.  
, : , Algues d'eau douce

#### 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)<sub>L50</sub>** 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

##### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

#### TRIPHENYL PHOSPHINE

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)<sub>L50</sub>** 0.1 < L(E)C50 ≤ 1

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 hours: >10000 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours: >5 mg/l, Daphnia magna

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.

**Phototransformation** Indéterminé.

**Stabilité (hydrolyse)** Indéterminé.

**Biodégradation** Indéterminé.

**Demande biologique en oxygène** Indéterminé.

**Demande chimique en oxygène** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

**ELV13 N****MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE**

**Persistence et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

**TRIPHENYL PHOSPHINE**

**Persistence et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulative potential** Indéterminé.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

**Informations écologiques sur les composants****MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE**

**Bioaccumulative potential** La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

**TRIPHENYL PHOSPHINE**

**Coefficient de partage** : >2.587

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Coefficient d'adsorption/désorption** Indéterminé.

**Constante de Henry** Indéterminé.

**Tension de surface** Indéterminé.

**Informations écologiques sur les composants****TRIPHENYL PHOSPHINE**

**Mobilité** Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## ELV13 N

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.  
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

#### **Listes pour la santé et l'environnement**

Aucun composant n'est listé.

#### **Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)**

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

#### **Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)**

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## ELV13 N

**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008** : Méthode par le calcul.

**Publié par** ciw

**Date de révision** 22/02/2017

**Révision** 7

**Remplace la date** 27/07/2016

**Phrases de risque dans leur intégralité** R36 Irritant pour les yeux.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Mentions de danger dans leur intégralité** H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.